

AGENDA

VIDE GRENIER - 27 SEPTEMBRE
Inscription possible sur le site
internet onglet "Culture & Loisirs"

SONDAGE MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE



Conformément à nos engagements de campagne, nous concrétisons le **projet de mise en place d'une navette communale**.

Notre objectif est clair : **faciliter vos trajets** vers les gares Tout en améliorant la desserte locale.

Vous pouvez **scanner le QR code** ou bien récupérer un sondage en version papier en mairie.



DON DU SANG

Un geste simple qui peut sauver des vies.

Une collecte de sang aura lieu vendredi 26 juin 2026, de 14h30 à 19h30, à l'Espace Besche.

La solidarité prend rendez-vous dans notre commune. Chaque don compte. Chaque don sauve. Et chaque donneur fait réellement la différence.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site de l'EFS ou bien en scannant le QR code.



FIN DU RÉSEAU CUIVRE AVANT 2027

Le réseau cuivre (ADSL et lignes fixes traditionnelles) va progressivement fermer suite à la décision d'Orange. Il n'est plus possible de souscrire un abonnement ADSL, et **tous les logements devront être raccordés à la fibre avant janvier 2027**. Sans raccordement, les lignes fixes et l'ADSL seront coupés.

- Possibilité de conserver un téléphone fixe sans internet.
- téléassistance reste compatible via la fibre (contact : 01 30 56 43 91).

Une aide financière de l'État existe pour accompagner les foyers.

Besoin d'aide ? Yvelines Fibre peut accompagner les habitants via la mairie ou via le formulaire de contact sur yvelinesfibre.fr (rubrique « Nous contacter »).



Mairie de Saint-Rémy-l'Honoré
25 rue du professeur Mariller
Directeur de publication : Patrick Ratel
Réalisé par la commission Communication

www.saintremylhonore.fr
Tél. : 01 34 87 83 28



@ mairie@saintremylhonore.fr
f @Saint-Rémy-l'Honoré
i @saint.remy.lhonore
App Application Panneau Pocket

TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGES



La taille des haies et élagages des arbres donnant sur la voie publique (incluant les sentes communales) incombent aux propriétaires. Vous devez le faire entre août et février.

Un contrôle sera effectué par les services de la mairie et un rappel sera effectué aux propriétaires qui ne l'auront pas fait.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

CHENILLES PROCESSIONNAIRES : DANGER POUR LES PERSONNES ET LES ANIMAUX



*exemple d'un nid (cocon)
présent dans un pin*

Des chenilles processionnaires ont été signalées sur la commune.

Leurs poils urticants peuvent provoquer des réactions importantes chez l'être humain (démangeaisons, irritations, troubles respiratoires) et représentent un danger particulier pour les chiens et autres animaux domestiques.

Nous invitons les propriétaires concernés à faire vérifier et traiter les nids présents sur leur terrain **dans les meilleurs délais par un professionnel qualifié.**

En cas de présence suspectée :

- Ne touchez ni les chenilles ni leurs nids (cocons)
- Évitez tout contact avec les animaux
- Faites appel à un professionnel pour leur élimination.

La vigilance de chacun contribue à la sécurité de tous.